



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 septembre 2022**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres présents.
Il nomme les membres qui se sont excusés :

- Mme Cindy THIEULIN
- Mme Sylvie LEOUBE
- Mr José GOMES procuration à Mme Marie Laure HUCK
- Mme Marie Christine SALBER procuration à Jean Pierre MAIRE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

044-2022 – Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire expose :

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

« Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

**Après en avoir pris connaissance,
Le Conseil Municipal,
DESIGNE Thomas PELISSERO pour remplir les fonctions de secrétaire.**

045-2022 -- Approbation du compte-rendu de la séance du 12 juillet 2022

**Après en avoir pris connaissance,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2022.
Celui-ci est passé à la signature des présents.**

046-2022 – Adoption des durées d'amortissement

Sur présentation de Jocelyne ZENNER, adjointe aux finances,
Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rappelle que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil, sont tenus d'amortir. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement. S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le maire précise que :

– la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;

– la méthode retenue est la méthode linéaire. Toutefois, une commune peut, par délibération, adopter un mode d'amortissement dégressif, variable, ou réel ;

– la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M49.

Pour les immobilisations incorporelles, les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation et les frais de recherches et de développement, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans. Les subventions d'équipement versées, sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans.

L'assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

En conclusion, pour les autres immobilisations, Monsieur le maire propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	2 ans
Matériel classique	4 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	15 ans
Appareil de levage, ascenseur	15 ans
Équipement garages et ateliers	10 ans
Équipement des cuisines	10 ans
Équipement sportif	10 ans

Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1000 €	1 an

Le maire propose à l'assemblée :

- **d'adopter** les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus
- **de charger** Monsieur le maire de faire le nécessaire,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **d'adopter** les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus
- **de charger** Monsieur le maire de faire le nécessaire,

047-2022 – Sélection de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour l'installation d'un système de vidéoprotection

Suite à l'étude, diagnostic de sûreté vidéo, réalisée par la gendarmerie en août 2019, présentée à la commission finances et travaux le vendredi 9 septembre 2022, et à l'attribution d'une subvention DETR en 2020 (prorogée en 2022), il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération pour autoriser le maire à signer un marché d'assistance pour la mise en œuvre d'un système de vidéo protection avec la société NEOBE 17, route de Kintzheim 67730 CHATENOIS représentée par Yann VILLARDELL.

Cette société sera chargée de réaliser l'étude destinée à :

- Le cadrage du projet et des besoins fonctionnels et techniques (DIAG).
- La définition de l'architecture cible et l'élaboration du plan projet (AVP, PRO).
- La rédaction des dossiers administratifs et du cahier des charges, dans le respect de vos procédures (DCE).
- La recherche et l'analyse de la meilleure solution, l'accompagnement au choix (ACT).
- L'accompagnement au déploiement, à la recette et à la réception (EXE, DET, AOR).

Le coût de l'étude est de 18 000 € TTC

Ayant entendu l'exposé du maire,

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Donne pouvoir au maire pour la signature de la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société NEOBE 17, ROUTE DE Kintzheim 67730 CHATENOIS représentée par Yann VILLARDELL.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2022.

Discussion :

Daniel BURKEL : le fonctionnement sera-t-il interrompu entre 24h et 4h (lien avec l'éclairage public) ?

Jean Marc BURRUS : l'alimentation sera en continu pendant la nuit. Le protocole reste à définir. Seuls les lieux publics seront filmés. Un nombre restreint de personnes seront habilitées à visionner les images. Le démarrage des travaux est prévu fin de printemps.

048-2022 – Validation projet « Orchestre à l'Ecole

Madame Marie Laure HUCK, adjointe aux affaires scolaires, expose le projet « Orchestre à l'Ecole » :

Mr COURTECUISSÉ, directeur de l'école primaire de Sainte Croix aux Mines, a sollicité les élus pour l'adhésion au projet « Orchestre à l'Ecole » en partenariat avec l'Ecole de Musique de Sélestat.

L'association Orchestre à l'Ecole finance l'achat de la moitié du parc d'instruments pour la rentrée scolaire 2022/2023 à destination des élèves du CE2.

Les cours se dérouleront au rdc de l'annexe tous les mardis après-midi. Les instruments sont mis à disposition des élèves.

L'éligibilité par l'association Orchestre à l'Ecole étant parvenu fin juillet, l'acquisition des instruments a été réalisée courant août pour une mise en place dès la rentrée.

Ayant entendu l'exposé de l'adjointe aux affaires scolaires

Le Conseil municipal, à 16 voix pour, 1 voix ABS, des membres présents,

Donne pouvoir au maire pour la signature de la convention 2022/2023 avec l'association « Orchestre à l'Ecole » pour une durée de 6 ans.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2022 et pour les 5 années à venir.

Discussion :

Jean Marc BURRUS : Le souhait du dernier Conseil d'Ecole était d'avoir un projet innovant. La réponse favorable fin juillet a permis de mettre en place une activité structurante sur le territoire qui devrait abonder les harmonies municipales.

Après 3 années de pratique, en classe de 6^{ème}, les jeunes peuvent rejoindre les harmonies locales et ainsi participer à des cérémonies ou des spectacles. Suite à l'investissement concernant les travaux de l'école primaire, il était important de pouvoir offrir un enseignement spécifique innovant dans la vallée.

Daniel BUCKEL : c'est une bonne idée, pourquoi le choix de ces instruments ?

Marie Laure HUCK : le choix a été fait par l'association et en fonction des professeurs de l'école de Sélestat. C'est un coût pour la commune, c'est un challenge.

Jean Marc BURRUS : la remise des instruments se déroulera le mercredi 28 septembre. Une charte

sera signée par chaque enfant.

Marie laure HUCK : chaque enfant a pu choisir son instrument.

Thomas PELISSERO : c'est une option ou une obligation ?

Marie Laure HUCK : c'est une obligation, toute la classe participe, cette activité fait partie des cours dispensés.

Francine MEYER : où ont lieu les cours ?

Jean Marc BURRUS : au rdc de l'annexe.

049-2022 -- Informations du Maire au Conseil Municipal

- **Eau** : Les problèmes d'alimentation en eau perdurent. L'approvisionnement provenant de Sainte Marie aux Mines est limité à 60m³ par jour.
Une fuite d'eau a été détectée et réparée. La consommation du village est d'environ 230 m³ par jour.
Des projets de forages sont à l'étude. La création d'un syndicat intercommunal est également envisagée pour 2026 afin de créer une indépendance du territoire.

Discussion :

- *Michel FAGNART : après des recherches de sourciers, 2 points d'eau suffisants ont été trouvés. Un volume intéressant à 20mt et un très gros volume à 25 mt.*
- *Jean Marc BURRUS : un 2ème forage est à trouver pour la commune (le premier étant pour le stade de foot). Un hydrant a été ouvert provisoirement pour alimenter les habitations sur sources en pénurie. Les Ets Rossmann sont également intéressés par un forage supplémentaire.*
- *Daniel BUCKEL : une solution peut-elle être le traitement de l'eau du tunnel par centrifugation ?*
Jean marc BURRUS : il faut essayer d'être autosuffisant sur le territoire. Pour 2026, une réflexion peut être menée sur la création d'un syndicat intercommunal
- **Déviation Châtenois** : Au vu de l'avancée des travaux, un rappel du courrier rédigé lors de l'enquête publique a été effectué aux services concernés.
- **Pylônes antennes télécommunication** : La réflexion est toujours en cours afin de trouver des emplacements qui donnent satisfaction à toutes les parties.
- **Salle des fêtes** : Réflexion sur la rénovation de la salle des fêtes et végétalisation du parking. Un architecte doit faire une proposition et le projet est inscrit auprès de « Petites villes de demain » permettant de bénéficier de subventions plus importantes.

050-2022 – Point sur l'activité de la communauté de communes du Val d'Argent

- Prochain conseil communautaire le 29 septembre 2022
- Cérémonie du 25 août 2022 commémoration du 80ème anniversaire des Malgré-Nous.
Remerciements aux personnes participantes, belle cérémonie.

2022 – Questions des conseillers municipaux - Divers

Marie Laure HUCK : information sur la collecte des stylos usagés

FIN DE LA SEANCE A 9h03.

Le secrétaire de séance :

Monsieur le Maire :

Thomas PELISSERO

Jean-Marc BURRUS

CONSEIL MUNICIPAL du 13 septembre 2022 **RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS**

- 044-2022 - Désignation d'un secrétaire de séance
- 045-2022 - Approbation du compte-rendu de la séance du 2 avril 2022
- 046-2022 - Durée des amortissements du budget général et du budget eau
- 000-2022 - Provision pour créances douteuses **ANNULEE**, l'article R2321-2 du CGCT a été modifié par un décret du 15 juillet 2022
- 047-2022 - Sélection de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour l'installation d'un système de vidéoprotection
- 048-2022 - Validation projet « Orchestre à l'Ecole »
- 049-2022 - Informations du maire au Conseil Municipal
- 050-2022 - Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent
Questions des conseillers municipaux

Liste des présents

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 septembre 2022 à 20h00

Noms-Prénoms	Présents	Absents excusés	Absents	Procurations
BURRUS Jean-Marc Maire	X			
ZENNER Jocelyne 1 ^{ère} Adjointe	X			
MAIRE Jean-Pierre 2 ^{ème} Adjoint	X			
HUCK Marie-Laure 3 ^{ème} Adjointe	X			
CONRAUX Thierry 4 ^{ème} Adjoint	X			
ORSATI Régine Conseillère délégué	X			
VOINSON Rémy Conseiller délégué	X			
SALBER Marie-Christine Conseillère déléguée	X			Jean Pierre MAIRE

BUCKEL Daniel	X			
MEYER Francine	X			
GOMES José		X		Marie Laure HUCK
DENILAULER Nathalie	X			
BONNEFON Olivier	X			
LEMAITRE Roxane	X			
FAGNART Michel	X			
THIEULIN Cindy		X		
PELISSERO Thomas	X			
LEBOUBE Sylvie		X		
MERTZ Jacques	X			